



# Pour Canéjan, changeons ensemble

## Conseil municipal du 18 juillet 2016

## Questions orales du groupe Pour Canéjan Changeons Ensemble

## Question 1

Les effectifs ont augmenté de presque 2 % depuis le début de l'année :

Nous souhaitons savoir quels grades ont été ouverts et sur quelles fonctions ? A quel accroissement des besoins qualitatifs ou quantitatifs de la population ces créations répondent-elles ?

## Réponse :

Les effectifs budgétaires sont effectivement passés de 106, au 1er janvier 2016, à 108 au 1er août 2016, faisant suite :

– à la création d'un poste d'adjoint technique de 2e classe lors du Conseil municipal du 31 mars 2016, afin de permettre la réintégration d'un agent qui avait demandé une disponibilité pour convenances personnelles, – et à la création, au Conseil de ce jour, d'un poste d'animateur principal de 2e classe, en vue de permettre l'embauche par voie de mutation d'un agent de catégorie B qui occupera les fonctions de Responsable de l'Animation. Ce poste, créé dans l'organisation en même temps que la mise en œuvre de la mutualisation des services d'Animation à la faveur de la création du Pôle Enfance Jeunesse Animation, n'avait pu être pourvu jusqu'ici. Une candidature interne avait échoué et deux appels à candidatures externes s'étaient révélés infructueux, jusqu'à ce qu'une nouvelle procédure de recrutement permette de retenir le candidat pour lequel le poste est créé aujourd'hui.

Il est à noter cependant que les effectifs pourvus n'ont, quant à eux, pas évolué et reste au 1er août 2016 identiques à ceux du 1er janvier 2016, soit 103 postes.

En effet, 2 agents du service Animation, un adjoint d'animation de 2ème classe (catég. C) et un animateur principal de 1ère classe (catég. B) ont demandé le bénéfice d'une disponibilité pour convenances personnelles et un adjoint d'animation de 1ère classe (catég. C) bénéficie d'un congé parental.

Le poste d'attachée principale (catég. A) de la DGS est comptabilisé dans les effectifs budgétés, en plus de l'emploi fonctionnel de détachement, mais non pourvu.

Enfin un poste d'agent de maîtrise (catég. C) a été laissé ouvert à la demande des représentants du personnel au Comité Technique, en vue de permettre la promotion interne d'un adjoint technique principal de 1ère classe à la fin de cette année.

Une nouvelle modification du tableau des effectifs interviendra lors du dernier trimestre, afin de tenir compte des mouvements de personnel à venir et des évolutions de carrière pour 2016. Elle sera l'occasion de procéder à des ajustements et de tendre au mieux à une concordance entre les effectifs budgétés et les effectifs pourvus.

## Notre commentaire :

La complexité de la réponse est certainement destinée à décourager les plus volontaires. En voici donc un rapide décryptage :

Les 5 postes ouverts correspondent à des recrutements servant à remplacer des agents soient en disponibilités soit en attente de promotion. Ces créations ne répondent donc à aucun besoin nouveau.

Il est à préciser que les agents en disponibilité seront réintégrés de droit s'ils en font la demande, en plus des 4 agents recrutés pour les remplacer, puisque leurs postes sont budgétairement ouverts.

Il est sage, plutôt que d'ouvrir de nouveaux postes, d'assurer le remplacement des agents en disponibilité par le recrutement d'agents sous contrat. Cela permet de garder la maîtrise de sa masse salariale. Étant entendu, que dès qu'un poste s'ouvre une priorité de titularisation est donnée aux agents sous contrat.

Il faudra également être très vigilant à ce que le poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe soit fermé dès lors que l'agent sera nommé agent de maîtrise, sinon, un recrutement de plus sera possible à tout moment. Le double poste d'attachée principale et de DGS répond quant à lui à une obligation statutaire et ne pose pas question puisqu'il n'autorise pas de recrutement supplémentaire.



# Pour Canéjan, changeons ensemble

## Question 2 :

Une signalétique comprenant une pergola et des totems vient d'être mise en place au Centre commercial de La House. Nous souhaitons connaître :

- le coût pour la collectivité, main d'œuvre comprise, des divers dispositifs installés.
- l'utilisation envisagée de la pergola

### Réponse :

La pergola, les totems et le panneau ont été réalisés et posés par des prestataires extérieurs pour les montants suivants :

- Totems et panneaux : 13 307,04 € TTC (SERI et AQUIPOSE)
- Pergola : 17 004 € TTC (LAFARGUE)

La première utilité de la pergola est de servir de support au panneau. Elle pourra également être exploitée pour accueillir du commerce ambulant, servir d'abri pour les vélos ou développer une zone de détente et de partage (pose de bancs à envisager).

### Notre commentaire :

Préparer, pendant plus de 10 ans, l'installation d'une signalétique au centre commercial de La House pour la modique somme de 30 000€ et ne savoir quoi faire d'une SUPERGOLA, voilà qui est fort ... décevant. Elle pourrait donc être aménagée selon un calendrier précis avec signalétique adaptée :

- **lundi** : dotée de bancs pour la caisse entre connaissances
- **mardi** : garage à vélos après démontage des bancs
- **mercredi** : vente de tapis, matelas et casseroles (dehors les vélos)
- **jeudi** : transformée en salon de la voyance
- **vendredi** : installation d'un poissonnier
- **samedi** : ouverture d'un bar à bières
- **dimanche** : permanence pour les représentants des candidats à la Présidence de la république et ... lundi on recommence ....

## Question 3 :

La Mission locale des Graves vient de s'installer dans des locaux municipaux du centre commercial de La House. Nous souhaitons connaître :

- la surface mise à disposition de cet organisme
- le montant des frais engendrés par cette installation
- la répartition des frais entre les collectivités bénéficiant des services de la mission

### Réponse :

La surface mise à disposition de la Mission locale des Graves est de 299,43 m<sup>2</sup> «en propre» et de 69,29 m<sup>2</sup> en jouissance commune avec le PLIE des Sources.

Pour mémoire, 120 000 € avaient été inscrits au budget 2016 pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement. En définitive, 104 895,12 € auront été dépensés au 18 juillet. Il restera quelques prestations de réglages divers à honorer pour environ 500 €.

Le montant de ces travaux a été pris en compte dans la détermination du montant du loyer demandé à la Mission locale : 23 022 € annuels.

Il n'y a pas à proprement parler de répartition de frais entre les collectivités adhérentes de la Mission locale : chacune participe aux frais de fonctionnement généraux de cet organisme en versant une cotisation qui est fonction du nombre de ses habitants, à raison d'1,47 € par habitant. La Mission locale des Graves agit sur un territoire de 21 Communes et suit 6 000 jeunes.

Son installation au centre commercial de la House vient renforcer, avec le PLIE des Sources, l'offre de service en termes d'emplois à ceux qui en sont privés.

### Notre commentaire :

Les lecteurs du magazine municipal n'ont pas eu droit à toutes ces précisions ... financières !! Il est vrai que le Mag municipal est conçu pour afficher une actualité pré-mâchée et prédigérée.



# Pour Canéjan, changeons ensemble

## Question 4 :

L'année dernière nous écrivions à propos de la délibération 084/2015 :

"Si l'on veut conserver un bureau de plein exercice il faut s'en donner les moyens et envisager de transformer notre bureau en agence postale ou bien d'entreprendre les démarches en vue de la création d'une maison de service au public (MSAP)".

A noter que depuis notre intervention plusieurs MSAP ont vu le jour ...citons **Barsac, Eysines, Coutras, Grignols ...**

La réponse 2015 à notre intervention a été double :

- " ... il faut se préparer à créer une agence postale ..."
- " ... tous les élus sont invités à réfléchir conjointement à un projet de cette sorte."

La question 2016 est aussi double :

- quel est le bilan de cette année de préparation-réflexion ?
- la solution d'une MSAP a-t-elle été étudiée ?

### Réponse :

En juillet 2015, sur ce même sujet, dans ce même contexte, j'invitais en effet tous les élus à réfléchir conjointement, au-delà de la solution compensatoire mise en œuvre sur la période estivale et destinée à garantir un service minimal aux Canéjanais, à un projet alternatif à la présence postale telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, un travail préparatoire a été mené par nos services, en lien avec la Poste, afin de répertorier l'ensemble des solutions s'offrant à nous et dresser par la même occasion les avantages et les inconvénients de chacun des trois dispositifs suivants :

- 1/ Le Relais Postal, porté par un commerçant, le plus souvent un tabac-presse
- 2/ L'Agence Postale Communale: c'est aujourd'hui la solution la plus développée dans les Communes périurbaines confrontées à la fermeture du bureau de poste ou dans les mairies de quartier.
- 3/ La Maison des Services Publics

Ces maisons sont créées essentiellement à destination des territoires ruraux et périurbains. Elles regroupent en un seul lieu du personnel communal dédié et formé qui apporte toutes les informations nécessaires provenant des acteurs publics ou para-publics (pôle emploi, GRDF, la Mutualité Sociale agricole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse de retraite CRAMA, la Caisse d'Allocations Familiales, mais également la Mission Locale ou le Conseil départemental via la MDSI).

J'attire votre attention que le fait qu'il ne s'agit en aucun cas de permanences tenues par ces différents acteurs mais bien de personnel communal formé pour répondre aux problématiques des administrés liées à ces institutions.

Fin mai 2016, j'ai été informé par Madame la Directrice du secteur Gradignan-Canéjan-Cestas de la fermeture du bureau de poste sur les mois de juillet et août, sans autre précision. Les dates (du 4 juillet au 27 août inclus) m'ont été confirmées à l'occasion d'un rendez-vous organisé le 7 juin en mairie.

Lors de cette rencontre, la Directrice du secteur a confirmé le maintien sur les 18 prochains mois de l'offre postale existante. Autrement dit, aucune modification de la présence postale sur le territoire canéjanais, ni de l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de poste n'est prévue par la Direction du Groupe La Poste dans un avenir immédiat.



# Pour Canéjan, changeons ensemble

Néanmoins, au-delà de cette échéance que nous pouvons raisonnablement établir à fin 2017, il nous faudra imaginer d'autres solutions pour maintenir une présence postale sur le territoire. À côté des différents dispositifs connus et évoqués précédemment, la Directrice du secteur a souhaité nous présenter une autre alternative au relais postal ou à l'agence postale communale. Il s'agit du dispositif « Facteur-Guichetier », nouveau métier créé par la Poste pour répondre notamment aux besoins de la population en milieu rural et péri-urbain.

Le Facteur-Guichetier est un agent volontaire de la Branche Services Courrier Colis, qui partage son temps entre une activité de distribution (sur un secteur allégé) et la tenue du guichet postal pour un temps journalier limité (après-midi).

Nous avons marqué notre intérêt pour cette solution qui semble concilier les contraintes de la Poste liées à la baisse des activités postales et les besoins immédiats des Canéjanais en proposant une relation postale continue grâce à un interlocuteur unique, à la fois facteur et guichetier.

Ce dispositif, expérimenté depuis 2014 dans 42 communes rurales et péri-urbaines, fait aujourd'hui l'objet d'un protocole de déploiement sur l'ensemble du territoire national. Canéjan fait partie des Communes éligibles à ce dispositif, lequel fera l'objet d'une présentation à la municipalité par les représentants du Groupe La Poste.

Pour l'heure, aucune décision n'a été arrêtée. Toutes les solutions mobilisables sur ce dossier seront donc sérieusement étudiées.

En attendant, depuis le 4 juillet, la Commune assure la gestion d'un relais de Poste temporaire qui permet de maintenir durant tout l'été un service public postal de proximité et de qualité, sur l'amplitude horaire de la mairie. À ce titre, l'Hôtel de Ville confirme son rôle de première " Maison des Services publics".

Je tiens à rappeler qu'il ne s'agit pas d'une particularité locale. Partout sur le territoire national, y compris en milieu urbain, des bureaux de poste baissent leur rideau amenant les Communes à s'adapter. Nous restons, sur ce dossier, particulièrement vigilants et tiendrons informés les Canéjanais des évolutions à l'œuvre dans les prochains mois.

## Notre commentaire :

Longue très longue réponse pour nous dire quoi ?

C'est vrai, moi le Monsieur le Maire, j'ai demandé, en 2015, aux élus de réfléchir conjointement ... sauf que :

Nulle proposition de débat n'a été adressée aux élus

Mais ...

- ❖ un travail préparatoire aurait été effectué en 2016 pour inventorier les solutions envisagées (sans doute les solutions envisagées par le seul Monsieur le Maire)
- ❖ Monsieur le Maire se retrouve, seul, face à Madame la Directrice du secteur pour discuter de l'avenir de La Poste à Canéjan !!

**et eurêka la solution est trouvée !!**

Ce sera « Le Facteur-Guichetier » ... et pour faire avaler ce choix il est prévu de faire une présentation du dispositif aux élus.

Quant à la solution maison de service au public (MSAP), elle n'est citée que pour mieux présenter ses supposés défauts car ce n'est pas le choix de Monsieur le Maire !!

Ne serait-ce pourtant pas idéal d'avoir « en un seul lieu, du personnel communal dédié et formé qui apporte toutes les informations nécessaires provenant des acteurs publics ou para-publics » ? Il semble que la conception que nous avons du SERVICE PUBLIC ne soit pas la même que celle de Monsieur le Maire.

**Ainsi va la démocratie participative à Canéjan !!**